

Réalisé par :



Avec le soutien de :



## Les organisations paysannes dans la négociation des politiques agricoles en Afrique de l’Ouest et au Sénégal

### Fiche 3 : Agir dans les négociations

#### SOMMAIRE

##### ACRONYMES

##### INTRODUCTION

1. MAITRISER LES ESPACES DE NÉGOCIATIONS
2. MAITRISER LES INSTRUMENTS DE NÉGOCIATION
3. DÉVELOPPER DES CAPACITÉS D’ANALYSE ET DE NÉGOCIATION
4. CLARIFIER LES POSITIONS ET FORMULER DES PROPOSITIONS PAYSANNES

##### CONCLUSION

##### BIBLIOGRAPHIE ET LIENS UTILES

Cette fiche a été réalisée par Daouda Diagne, sociologue rural, chargé d’information, de communication et de formation à la Fédération des ONG du Sénégal (Fongs – Action paysanne), dans le cadre du projet d’Inter-réseaux Développement rural intitulé « Informons les organisations paysannes du Sud sur les politiques agricoles et rurales » financé par la Fondation de France (FDF), le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI) et Inter-réseaux Développement rural (IR).

## ACRONYMES

AFAO	Association des femmes de l’Afrique de l’Ouest
APE	Accord de partenariat économique
APOV	Association des producteurs d’oignons de la vallée
ARM	Agence de régulation de marchés
CEDEAO	Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest
CILSS	Comité inter États de lutte contre la sécheresse au Sahel
CNCR	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux
DOS	Document d’orientation stratégique de la Fongs
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
ECOWAP	Politique agricole commune de la <i>CEDEAO</i>
FAO	<i>Food and Agriculture Organization</i> -Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture,
FONGS	Fédération des ONG du Sénégal
LOASP	Loi d’orientation agro-sylvo-pastorale
NEPAD	<i>New Partnership for Africa’s Development</i> - Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
OMC	Organisation mondiale du commerce
OP	Organisations paysannes
OPA	Organisation professionnelle agricole
OSC	Organisation de la société civile
PACD	Promotion d’une agriculture compétitive et durable
PARAD	Programme pour autonomiser la réflexion et l’action durable
PASA	Politique d’ajustement du secteur agricole
PAU	Politique agricole de l’UEMOA
PDDAA	Programme détaillé de développement de l’agriculture africaine
PNIA	Programmes nationaux d’investissement agricole
POSCAO	Plate-forme des organisations de la société civile d’Afrique de l’Ouest
PRIA	Programme régional d’investissement agricole
PSAOP	Programme des services agricoles et des organisations paysannes
RECAO	Réseau des Chambres d’agriculture
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l’Afrique de l’Ouest
UEMOA	Union économique monétaire ouest-africaine

## INTRODUCTION

Cette fiche s'intéresse à la problématique de l'implication des organisations paysannes (OP) sénégalaises et ouest-africaines dans les négociations des politiques agricoles. Elle est destinée à fournir des outils de compréhension et d'action aux responsables des OP, mais aussi aux autres acteurs de la société civile et à tous ceux qui s'intéressent au sujet.

Elle s'intègre dans une série de trois fiches sur les OP dans la négociation des politiques agricoles en Afrique de l'Ouest et au Sénégal :

- ➔ Fiche 1 : *Connaître la problématique* ;
- ➔ Fiche 2 : *Comprendre les enjeux* ;
- ➔ Fiche 3 : *Agir dans les négociations*.

Pour pouvoir agir efficacement dans les négociations des politiques agricoles, les OP doivent satisfaire plusieurs conditions. Elles doivent d'abord maîtriser les espaces de négociations. C'est un préalable pour arriver à peser sur les enjeux des négociations et sur le jeu des acteurs concernés par les négociations des politiques agricoles. Elles doivent également maîtriser les instruments de négociation, et développer des capacités d'analyse. En effet, la volonté d'influer ne suffit pas, encore faut-il en avoir les compétences, et celles-ci sont généralement à acquérir ou à conforter à travers un renforcement des capacités stratégiques des responsables et leaders paysans. Cela peut se faire dans le cadre de dispositifs pérennes internes aux OP ou de façon ponctuelle. Enfin, les OP doivent clarifier les positions paysannes et formuler des propositions paysannes pour être efficaces dans la négociation. Nous verrons que la prise d'initiative apparaît comme un élément déterminant dans les combats des OP, que ce soit au niveau national avec l'exemple de la Fédération des ONG du Sénégal (Fongs-Action paysanne) et du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR) au Sénégal, ou au niveau sous-régional et international avec l'exemple du Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest (Roppa).

Cette fiche est organisée selon les axes suivants :

- (i) maîtriser les espaces de négociations ;
- (ii) maîtriser les instruments de négociations ;
- (iii) développer des capacités d'analyse et de négociations ;
- (iv) clarifier les positions paysannes et formuler des propositions paysannes.



# 1. MAITRISER LES ESPACES DE NÉGOCIATIONS

Pour avoir une influence dans les négociations sur les politiques agricoles, les OP doivent identifier et intégrer les espaces de négociations. Pour être efficaces, elles doivent connaître les processus de négociation, comprendre la diversité et le jeu des acteurs, et notamment la construction des alliances entre acteurs.

## IDENTIFIER ET INTEGRER LES ESPACES DE NEGOCIATIONS

Un moyen de s'informer sur l'existence des cadres de négociation est d'assurer une veille sur les questions liées aux politiques agricoles. La mise en œuvre de décisions impliquant plusieurs acteurs entraîne souvent la création de comités ou de commissions ; même s'il est vrai qu'ils ne sont pas toujours fonctionnels, il est important pour les OP de s'informer sur les enjeux de leur mise en place. Elles doivent surtout se donner les moyens de les intégrer pour y représenter les producteurs et défendre leurs intérêts.

En s'appuyant sur ses ressources internes, la Fédération des ONG du Sénégal (Fongs-Action paysanne) a ainsi mis en place une cellule de veille stratégique sur les politiques agricoles pour suivre l'évolution des dossiers importants tels que la mise en œuvre de la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (Loasp), le déroulement des campagnes agricoles et les négociations commerciales sous-régionales et internationales.

## CONNAITRE LES PROCESSUS DE NEGOCIATION

Pour être efficaces dans la fonction de représentation et de défense des intérêts des paysans, les leaders des OP doivent maîtriser les processus de négociation. Pour cela, ils ont souvent besoin d'un accompagnement technique de la part des ressources internes non paysannes salariées et/ou l'appui ponctuel de personnes ressources externes. La Fongs et le CNCR disposent de ressources internes. Dans le processus de négociation de la Loasp, le CNCR a également fait appel à des ressources externes ; la conjonction des efforts a ainsi permis aux leaders paysans de maîtriser et négocier le calendrier du processus qui a abouti à la promulgation de la Loasp (voir plus bas).

## COMPRENDRE LA DIVERSITE ET LE JEU DES ACTEURS

La multiplicité des acteurs et leurs intérêts respectifs ne sont pas toujours faciles à décrypter. Cela est pourtant nécessaire pour comprendre le jeu des acteurs qui négocient.

Dans la négociation, les OP peuvent se retrouver face à différents acteurs : État, commerçants, industriels et autres acteurs du secteur privé. En fonction des circonstances, les intérêts des uns et des autres peuvent converger ou diverger.

Par exemple, au Sénégal, suite au renchérissement des prix des produits agricoles en 2008, l'État, les commerçants et les industriels ont eu des intérêts convergents sur le court terme. L'État a subventionné les importations de produits alimentaires, pour privilégier l'importation de riz en vue de satisfaire la demande urbaine, alors que les OP prônaient des stratégies d'accompagnement au niveau de la production et de la commercialisation.

Les OP peuvent aussi se retrouver en alliance avec les industriels, par exemple au sein d'une interprofession. C'est le cas du Comité national de concertation de la filière tomate industrielle (CNCFTI) qui a des intérêts communs avec un industriel intervenant dans la transformation de la tomate locale dans la vallée du fleuve Sénégal.

### Encadré 1 : Le Roppa, une grande capacité d'alliance

À l'intérieur comme à l'extérieur de la sous-région Afrique de l'Ouest, le Roppa est reconnu comme un acteur incontournable des négociations régionales et internationales. Il a développé des stratégies d'alliance avec des interlocuteurs bien choisis au Nord. Ces alliances se sont construites sur ses propres thèmes stratégiques (reconnaissance du rôle de l'agriculture familiale, soutien à la production, protection du marché, etc.).

Il est significatif par exemple qu'il s'allie avec la Via Campesina et José Bové de la Confédération paysanne en France, plus proches de sa vision, et non pas avec d'autres organisations comme le Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne (Copa) ou en France la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). Cela lui a permis de consolider ses positions et ses arguments dans les combats politiques qu'il mène aux échelons nationaux, régional et international.

*J. Balié, E. Fouilleux, 2005*

## 2. MAÎTRISER LES INSTRUMENTS DE NÉGOCIATION

Maîtriser les instruments de négociation est également un enjeu pour les OP. On peut le voir à travers les quatre cas suivants : le lobbying, le plaidoyer, la mobilisation populaire et l'utilisation des médias.

### LE LOBBYING

Par lobbying, on entend le processus et/ou l'ensemble des actions auxquelles on a recourt pour influencer les personnes et les institutions qui détiennent le pouvoir d'élaborer, de modifier ou de mettre en œuvre les politiques. Pour être efficaces, les stratégies de lobbying exigent de construire des relations avec les décideurs. Ces relations vont souvent ouvrir la porte à un espace de collaboration, permettre aux OP d'influencer le processus d'élaboration des politiques, de participer aux prises de décision, d'informer les décideurs et de leur donner les outils et informations pour faire en sorte que les décisions de ces derniers représentent bien les intérêts des producteurs.

Dans de nombreuses instances de négociations les gouvernements jouent le premier rôle. Les OP sont souvent amenées à établir des relations constructives avec des représentants des gouvernements dans le but de se constituer une voie pour avoir une place à la table des négociations.

### LE PLAIDOYER

Le plaidoyer recouvre un ensemble d'actions entreprises pour recueillir le soutien actif d'un large public pour une cause et/ou une politique. Le plaidoyer a aussi comme objectif de changer une situation, mais de façon différente des actions de lobbying. Parce qu'il n'exige pas d'être directement tourné vers les décideurs, le plaidoyer cherche plutôt à influencer et à entraîner vers l'action tous ceux qui peuvent avoir une influence sur ces décideurs. La mobilisation populaire et les médias constituent à cet égard deux outils stratégiques.

### LA MOBILISATION POPULAIRE

La politique commerciale reste pour l'essentiel un champ de spécialistes, seules quelques personnes bien informées étant en mesure de participer aux négociations ou de les influencer de l'extérieur. Ces rares « initiés » - les représentants gouvernementaux en particulier - ont la responsabilité d'informer et d'intégrer d'autres acteurs dans le processus de prise de décisions. Les populations méconnaissent en général les enjeux, les processus et les sujets de pression potentiels. Pour les OP connaître ces enjeux nationaux et internationaux est un défi en termes de plaidoyer pour défendre les intérêts des paysans par rapport au commerce international.

La base sociale très large des OP peut influencer de manière décisive la dynamique nationale et régionale du pouvoir, leur garantissant une place dans le processus de décisions. L'expression de la citoyenneté par ceux qui travaillent dans le secteur agricole, à savoir la majorité de la population africaine, est une force très puissante, tout autant qu'un argument pour les décideurs qui négocient en leur nom. Les OP ont la capacité d'informer, de sensibiliser et de mobiliser les masses. La mobilisation de dizaine de milliers de paysans organisée par le CNCR, à Dakar en janvier 2003, pour adresser un manifeste paysan aux autorités étatiques en est un exemple illustratif.

## L'UTILISATION DES MEDIAS

Les médias peuvent constituer des alliés puissants dans le plaidoyer. Ils sont non seulement une source d'informations, mais ils démultiplient les occasions de diffusion des messages, le soutien au plaidoyer et la capacité à influencer les décideurs. Travailler avec des journalistes contribue à l'augmentation de la couverture médiatique. Quelques outils pour mobiliser les médias :

- fournir à la presse des informations régulières et bien documentées ;
- travailler avec des leaders d'opinion pour augmenter l'attention de la presse sur le sujet ;
- former des journalistes afin qu'ils acquièrent un minimum de connaissances utilisables pour évaluer et couvrir les négociations et les questions commerciales du moment.

Cette pratique est courante au niveau d'OP, comme la Fongs et le CNCR, qui convient la presse dans les événements importants qu'elles organisent. Elles élaborent pour la circonstance des dossiers de presse et assurent un suivi à travers une revue de presse qu'elles relaient sur leurs sites web. Le CNCR s'appuie largement sur la presse pour diffuser ses positions et ses propositions (conférences de presse, diffusion de mémorandums, interviews, etc.).

## 3. DÉVELOPPER DES CAPACITÉS D'ANALYSE ET DE NÉGOCIATION

Pour les OP sénégalaises et ouest-africaines, influencer les négociations passe nécessairement par un renforcement des capacités stratégiques des leaders et responsables paysans. Pour ce faire, des dispositifs internes de renforcement de capacités ont été mis en place en interne, par exemple à la Fongs. Des formations spécifiques sont conçues à l'exemple du Roppa dans le cadre des négociations des Accords de partenariat économiques (APE).

### RENFORCER LES CAPACITES : UN AXE STRATEGIQUE POUR LES OP

Le renforcement des capacités est un axe stratégique au niveau des OP au Sénégal. Dès sa création en 1993, le CNCR met en place, à travers la Fongs, un programme de formation des leaders paysans pour leur permettre de prendre part aux négociations sur le Programme d'ajustement du secteur agricole (Pasa). Démarré en 1997, un projet de « renforcement des capacités techniques, d'analyse et de négociation des organisations paysannes » a bénéficié d'un appui de la FAO. Il comportait trois volets :

- ➔ la formation en matière de politiques agricoles ;
- ➔ la formation en matière de stratégies et formulation de programmes pour le développement de l'agriculture paysanne ;
- ➔ l'analyse de l'impact du Cycle d'Uruguay sur la petite agriculture.

Plusieurs centaines de producteurs ont bénéficié de ces formations à travers quatre modules élaborés sur les politiques agricoles. Au fil des années, un long chemin a été parcouru par les OP pour renforcer la capacité des leaders paysans à participer aux processus de prise de décisions.

Aujourd'hui, le droit des OP de s'impliquer dans les négociations sur les politiques agricoles est plus reconnu et le renforcement de leurs capacités est de plus en plus pris en compte, au point d'être acté dans la Loasp.

#### Encadré 2 : Le Roppa, une grande capacité d'alliance

Cette reconnaissance est visible dans l'article 66 :

"Les paysans, les organisations professionnelles agricoles et les organisations de la société civile participent à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes publics dans le secteur agro-sylvo-pastoral. A cet effet, l'Etat et les collectivités locales leur apportent un soutien technique et financier. Dans ce cadre, l'Etat, en concertation avec les paysans, les organisations professionnelles agricoles et les organisations de la société civile, définit et met en œuvre un programme de renforcement de leurs capacités, notamment dans les domaines de la maîtrise d'œuvre, de la gestion, des politiques agricoles (préparation, formulation et évaluation), des négociations commerciales internationales, des questions d'intégration sous-régionale, etc."

La Fongs a élaboré en juillet 2002 un Document d'orientation stratégique (Dos) qui précise sa vision et définit les axes qui doivent guider son action sur une décennie. La construction de cette vision s'est faite à travers trois grands axes : politique, économique, et socio-organisationnel. La concrétisation est passée en partie par la mise en œuvre du Programme pour autonomiser la réflexion et l'action durable (Parad) qui s'est déroulé en deux phases de quatre ans, de 2002 à 2010.

L'axe politique du Parad est le suivant : « *Contribuer aux actions du mouvement paysan national, sous-régional et mondial* », à travers deux lignes d'action :

- ➔ Influencer les politiques concernant le monde rural (« combats » paysans) ;
- ➔ Développer, animer et nourrir la force de proposition et d'actions paysannes (contribution paysanne au débat national).

Pour ce faire, la Fongs a mis en place plusieurs dispositifs de renforcement de capacités des leaders et des OP en général sur les politiques agricoles. Elle a géré, et gère encore aujourd'hui, différents programmes liés au renforcement des capacités stratégiques au bénéfice de ses membres et de toutes les OP du Sénégal. Elle contribue ainsi à renforcer la concertation des OP avec les pouvoirs publics.

#### UN DISPOSITIF DE VEILLE STRATEGIQUE ET D'INFORMATION SUR LES POLITIQUES AGRICOLES

Suite à un appel à propositions, dans le cadre d'un programme intitulé « Promotion d'une agriculture compétitive et durable » (PACD), la Fongs a été retenue comme maître d'ouvrage délégué pour la mise en œuvre du sous-volet 2.2.1. relatif à la mise en place d'une cellule de veille au bénéfice de l'ensemble des organisations professionnelles agricoles du Sénégal. Financé par l'Agence française développement (AFD) de 2007 à 2009, le PACD visait à appuyer les différents acteurs du monde rural en renforçant leurs capacités « à s'impliquer dans les choix de stratégies de développement et dans les négociations commerciales internationales ».

À travers un contrat d'objectifs signé avec le ministère de l'Agriculture, la Fongs met en œuvre le sous-volet 2.2.1. intitulé « Appui aux organisations professionnelles nationales dans la concertation avec les pouvoirs publics et les négociations au niveau sous-régional et international - Cellule de suivi des initiatives sous-régionales et internationales ». Son objectif est de mettre à la disposition des OP sénégalaises l'information adéquate pour élaborer des positions de négociations avec les pouvoirs publics et les différents interlocuteurs aux niveaux national, sous-régional et international. À noter que la mise en place de cette cellule découle avant tout d'une volonté stratégique de la Fongs de maîtriser les enjeux sur les politiques agricoles (voir fiche 2).

#### Encadré 3 : Accéder à l'information adéquate pour élaborer des positions de négociations

Le Sénégal est marqué par un double processus de libéralisation interne (UEMOA, Cedeao) et externe (APE, OMC) qui induit la nécessité de renforcer les capacités des acteurs du monde rural, notamment des OPA, pour leur permettre de s'adapter au contexte.

En effet, elles ont besoin de maîtriser :

- les enjeux de la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (Loasp) et des accords commerciaux internationaux (négociations commerciales multilatérales à l'OMC) ;
- la mise en œuvre de la Politique agricole de l'UEMOA ; la mise en œuvre de l'Ecowap, la politique agricole de la Cedeao ;
- les négociations avec l'Union européenne : Accords de partenariat économique (APE).

C'est à cette condition qu'elles pourront participer aux négociations. Pour mieux se préparer et participer à ces processus, elles doivent avoir accès à l'information adéquate. Enfin, elles ont à bénéficier de la mobilisation d'une expertise dans ces différents domaines pour le renforcement des capacités stratégiques de leurs responsables. C'est pour accompagner les OPA sénégalaises dans l'ensemble de ces défis que la cellule de veille a été mise en place au niveau de la Fongs.

#### Encadré 4 : La cellule de veille stratégique sur les politiques agricoles

Le développement de la cellule est axé autour des trois missions essentielles :

1. Sensibiliser les OP sénégalaises sur les enjeux des accords commerciaux internationaux et de la Loasp ;
2. Donner aux OP sénégalaises l'accès à l'information pour qu'elles puissent se préparer et mieux participer à ces processus ;
3. Mobiliser l'expertise et les partenariats nécessaires pour permettre aux responsables des OP sénégalaises de renforcer leurs capacités et leurs stratégies et de préparer des positions de négociations sur les questions liées au commerce des produits agricoles, qu'ils pourront défendre dans les différentes instances (nationales, sous-régionales) chargées de préparer les négociations.

Le processus de mise en place et de fonctionnement de la cellule a été très participatif avec des dizaines d'ateliers sur l'ensemble du territoire sénégalais. 175 responsables paysannes et paysans ont été informés et formés sur les thèmes suivants :

- les enjeux des processus d'élaboration de la Loasp ;
- la campagne agricole ;
- la négociation dans les politiques agricoles.

La cellule de veille a également contribué à alimenter un dispositif de formation au sein de la Fongs (voir point suivant). Ainsi, elle a renforcé les capacités des OP sénégalaises à s'impliquer dans les choix de stratégies de développement et dans les négociations commerciales internationales. L'évaluation du PACD a montré que « ce volet a permis la mise en place d'un dispositif d'information opérationnel pour les paysans sénégalais, qui fonctionne aussi bien du sommet vers la base, que de la base au sommet ». D'autre part, « les sept plates-formes nationales ont exprimé leur souhait de renforcer la cellule de veille et notamment la diffusion de l'information à la base ».

---

#### UN DISPOSITIF DE FORMATION STRATEGIQUE

La formation dans le cadre du projet PACD a concerné deux volets :

- le renforcement des capacités dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques agricoles ;
- le renforcement des capacités stratégiques pour mieux assurer la relève des leaders paysans.

---

#### LA FORMATION DES RESPONSABLES D'OP

Également dans le cadre du PACD, la Fongs a mis en œuvre le sous-volet 2.2.3., intitulé « Formation des responsables d'OP » qui vise le renforcement des capacités des leaders sur les négociations commerciales à tous les échelons et au bénéfice de l'ensemble des OP du Sénégal.

La formation a été structurée autour de 3 thèmes dont ont bénéficié 150 responsables paysans à travers la mise en œuvre de modules :

- Thème 1 : L'élaboration et la mise en œuvre de la Loasp ;
- Thème 2 : La préparation, le suivi et l'évaluation des campagnes agricoles ;
- Thème 3 : Les négociations commerciales pour la promotion des exploitations familiales.

Elle a contribué au renforcement des capacités stratégiques des responsables pour une meilleure implication des OPA sénégalaises dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques agricoles nationales, sous-régionales et des négociations commerciales internationales. Les OP bénéficiaires de cette formation ont pu mieux s'impliquer dans la phase de mise en œuvre de la Loasp.

Il est à noter que ce volet a été mis en cohérence avec le programme de formation des responsables paysans du Programme des services agricoles et organisations de producteurs (PSAOP II), financé par la Banque mondiale et encore en cours en 2010.



## LE RENFORCEMENT DES CAPACITES STRATEGIQUES DE 340 RESPONSABLES LOCAUX, REGIONAUX ET NATIONAUX (PSAOP II)

La Fongs est maître d'ouvrage délégué du programme de formation des responsables paysans du Programme des services agricoles et organisations de producteurs (PSAOP II).

Les objectifs sont les suivants :

1. Renforcer les capacités stratégiques des responsables locaux, régionaux et nationaux ; c'est à dire les aider à systématiser, organiser ou acquérir les connaissances, savoir-faire, méthodes et outils nécessaires :
  - (1) à une meilleure compréhension du contexte international et sous-régional ;
  - (2) à l'analyse des enjeux nationaux du développement agricole et rural ;
  - (3) à l'identification et à l'analyse des contraintes à l'amélioration des performances des filières ;
  - (4) à l'amélioration de l'environnement socio-économique des exploitations familiales.

Dans ces différents domaines, la formation doit notamment renforcer les capacités de formulation de propositions des responsables d'OP et leurs capacités de négociation avec les autres acteurs du développement agricole et rural.

2. Faciliter et systématiser la transmission et le renforcement de la culture de l'organisation aux responsables de deuxième et troisième génération ; cela concerne les valeurs, les principes, l'histoire qui fondent l'identité du mouvement ainsi que les pratiques qui en découlent.

Les différentes revues de la Banque mondiale ont mise en exergue l'efficacité du programme par rapport à l'atteinte des objectifs. Par ailleurs, la satisfaction des bénéficiaires et des institutions publiques impliquées dans ce programme a été unanimement exprimée.



### DES FORMATIONS SPECIFIQUES AU NIVEAU DES PLATES-FORMES DU ROPPA

Il est à noter que, depuis sa création, le Roppa a également organisé des sessions de formation sur les politiques agricoles au bénéfice de ses différentes plates-formes membres. Ainsi, au nom du Roppa et à travers le CNCR, les leaders bénéficient de formations sur les négociations des politiques agricoles.

### L'ANALYSE DES ENJEUX

Compte tenu du contexte général caractérisé par différents enjeux (OMC, APE, etc.), les producteurs ouest-africains ont analysé les risques encourus par leurs agricultures. En effet, toutes les études d'impacts menées jusqu'alors mentionnent le risque important de concurrence déloyale et d'éviction des producteurs de la région si les frontières sont ouvertes aux produits européens concurrents, notamment avec la signature des APE. Ces risques concernent les produits comme les céréales, les produits laitiers, les viandes, le sucre, les légumes, etc.

Un processus participatif de détermination des produits sensibles a été enclenché en 2007. L'enjeu pour les OP est de préparer des argumentaires documentés pour non seulement défendre les produits agricoles participants à la souveraineté alimentaire mais également pour influencer davantage sur les négociations commerciales de manière à ce que leurs intérêts soient bien compris et pris en compte.

Malheureusement, le niveau d'information et de formation ainsi que les capacités de négociation des producteurs sont non seulement faibles, mais aussi très variables d'un pays à l'autre. Dans l'ensemble, la compréhension par les producteurs des enjeux nationaux, régionaux et internationaux relatifs au secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche est très perfectible. Ce déficit d'informations et de capacités de négociation constitue un défi majeur pour la survie des exploitations agricoles familiales. Les producteurs ont ainsi constaté un besoin de formation et d'information sur les enjeux sous-régionaux et internationaux, ce qui justifie les actions de renforcement de capacités menées par le Roppa.

## FORMER UNE MASSE CRITIQUE POUR MIEUX DEFENDRE LES INTERETS

Conscient de ses faiblesses, le Roppa a décidé de développer en 2007 un programme de renforcement des capacités des OP dans le but d'aider chaque plate-forme nationale à disposer d'une masse critique de leaders paysans formés afin de contribuer à améliorer la prise en compte des préoccupations et des intérêts des petits producteurs dans les dialogues entre acteurs nationaux et dans les négociations régionales et internationales.

Pour le Roppa et ses plates-formes nationales membres, le défi est de constituer cette masse critique de leaders paysans capables de porter les positions défendues, de faire pression sur les gouvernements et les négociateurs africains, de nouer des alliances stratégiques avec la société civile du Nord partageant les mêmes valeurs, afin d'avoir des résultats tangibles tant au niveau des APE que de l'OMC.

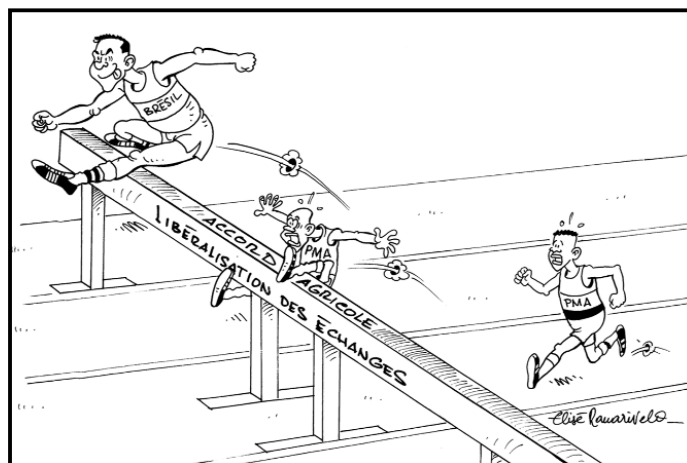
### Encadré 5 : Des compétences spécifiques acquises sur les négociations

Les plates-formes nationales paysannes des 15 pays de la Cedeao ont organisé des ateliers de formation qui ont permis de créer une masse critique de leaders paysans formés. Au niveau du Sénégal, la formation a vu la participation des partenaires et alliés des OP (services publics de l'administration en charge des questions de commerce, d'agriculture et/ou du développement, ONG, recherche, etc.).

Les compétences acquises sont les suivantes :

1. Comprendre les politiques agricoles et commerciales en cours au niveau du Sénégal et dans la sous région (UEMOA, Cedeao) ;
2. Comprendre les enjeux des négociations sur les accords commerciaux de l'OMC et des APE pour le Sénégal et la sous région (Cedeao, UEMOA) ;
3. Interpeller les pouvoirs publics pour la prise en compte dans les négociations commerciales, des intérêts des exploitations familiales, des industries agroalimentaires au Sénégal et en Afrique de manière générale ;
4. Etablir un plan d'action de mobilisation, de plaidoyer et de lobbying avec les membres du CNCR, les autres membres du Roppa et divers autres groupes d'acteurs, aux niveaux national et régional pour mieux négocier les politiques agricoles favorables aux exploitations familiales, à la réalisation de la sécurité et la souveraineté alimentaire au Sénégal et dans la sous région, à la valorisation des produits agricoles locaux.

CNCR, 2007



## 4. CLARIFIER LES POSITIONS ET FORMULER DES PROPOSITIONS PAYSANNES

L'influence des négociations des politiques agricoles passe nécessairement par différentes phases, aussi importantes les unes que les autres, allant d'un positionnement sur la base d'une analyse des enjeux à la formulation de propositions argumentées. Au fil des années, les OP ont acquis des avancées certaines. Cependant, ces acquis ont besoin d'être en permanence préservés et renforcés.

### SE POSITIONNER, PROPOSER ET ARGUMENTER

Deux exemples peuvent être analysés. Celui des OP sénégalaises productrices d'oignons par rapport aux importations concurrentes et celui du CNCR qui a pu influencer de façon considérable le processus d'élaboration de la Loasp.

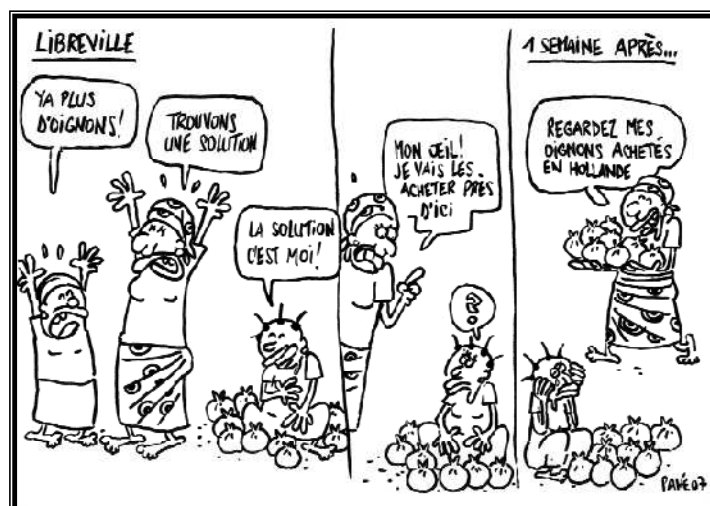
#### "S'OCCUPER DES OIGNONS SENEGALAIS !"

Les OP ont la possibilité de prendre des positions contraires au libéralisme « à tout va » qui semble prédominer dans le commerce international. Cela se vérifie par l'exemple des organisations paysannes de la vallée du fleuve et de la zone des Niayes. Les Sénégalais sont de grands consommateurs d'oignon (en moyenne de 130 à 140 000 tonnes par an au début des années 2000). L'oignon local est concurrencé par l'oignon importé. Les importations vont de 60 à 80 000 T/an et la production locale est de près de 60 000 T/an. Pourtant, l'oignon est une spéculation rentable avec des possibilités de rendement de près de 30 T/ha par exemple dans la vallée du fleuve. Les producteurs et leurs organisations ont une volonté permanente de maîtriser leur production et la commercialisation.

Les OP productrices d'oignons ont ainsi mis en place un processus de concertation sur plusieurs années et à différents niveaux, du local au national :

- des cadres informels d'échanges sur le marché local, de 1987 à 1997 ;
- une institutionnalisation au niveau local à travers la mise en place d'une organisation de producteurs dénommée Association des producteurs d'oignons de la vallée (Apov), à partir de 1997 ;
- un plaidoyer au comité national de concertation, à partir de 2003.

Les cadres informels permettent aux différents acteurs de la filière de s'entendre sur la fixation d'une fourchette de prix, sur les mécanismes de contrôle pour le respect des engagements, etc. La formalisation se fait à travers la mise en place d'une association regroupant les acteurs locaux. Cette association intègre un comité national de concertation et de suivi autour de l'Agence de régulation de marchés (ARM), qui est une structure administrative autonome placée sous la tutelle technique du ministère du Commerce. L'ARM est une structure qui permet la mise en œuvre des mécanismes de régulation des marchés et de protections simples et efficaces notamment à travers la restriction des importations.



#### Encadré 6 : Le rôle des organisations paysannes dans la régulation des marchés au Sénégal

En conformité avec les règles de l'OMC, le Sénégal utilise les clauses de sauvegarde standard, qui l'autorisent à ne pas respecter les dispositions de l'Accord sur l'agriculture, en cas de circonstances particulières compromettant ses intérêts essentiels (par exemple, protection de sa production locale d'oignons). En 2003, via l'ARM, une restriction aux importations est imposée durant les mois de campagne de commercialisation de l'oignon local. Pendant cette période, le Sénégal peut se passer d'importation d'oignons. Cela permet de faire remonter de manière conséquente les prix de l'oignon local.

D'année en année les résultats sont positifs sur le relèvement du prix de l'oignon local. Les producteurs augmentent les surfaces emblavées, des infrastructures de stockage sont réalisées, la qualité de la production s'améliore et la capacité de production s'accroît de façon considérable. Les résultats importants atteints pendant sept ans (2003 à 2010) sont appréciés par les producteurs :

- la période de gel est passée de 1 mois à 7 mois ;
- la production locale passe de 40 000 à 177 000 tonnes ;
- le chiffre d'affaires de la filière oignon passe de 5 milliards de francs CFA à 22 milliards de francs CFA.

Ces actions montrent la possibilité des organisations paysannes à défendre leurs intérêts dans un environnement de libéralisation souvent hostile.

*Gret, 2007, réactualisé en août 2010 (ARM)*

## LE CNCR : UN CONTRE-PROJET DE LOI D'ORIENTATION AGRICOLE ET RURALE

Le processus d'élaboration de la Loasp peut être divisé en quatre grandes phases : (i) l'initiation de la loi ; (ii) les consultations, (iii) la négociation et (iv) l'adoption de la loi.

### L'INITIATION DE LA LOI (D'OCTOBRE 2002 A MARS 2003)

En 2001, le CNCR a exprimé le souhait que soient définies une loi d'orientation agricole et une réforme foncière. La Présidence de la République met alors en place un groupe de travail interne, qui élabore un avant-projet de loi d'orientation agricole, entre octobre 2002 et mars 2003, avec l'aide de membres français de la commission franco-sénégalaise sur l'agriculture.

### LES CONSULTATIONS (D'AVRIL 2003 A SEPTEMBRE 2003)

Le ministre de l'Agriculture est ensuite chargé d'organiser la concertation sur l'avant-projet de loi et veut la mener dans des délais très courts. Les ministères, les directions nationales, les institutions publiques et privées, les partenaires au développement donnent leurs avis sur le texte. 50 personnalités et institutions apportent simultanément leur contribution.

Consulté au même titre que tous les autres acteurs, le CNCR exige une véritable négociation. Il engage et anime un processus de réflexion interne au mouvement paysan (avril à septembre 2003) depuis les communautés rurales jusqu'au niveau national, en passant par le niveau régional. Plus de 30 ateliers locaux et 11 ateliers régionaux permettront la participation directe de plus de 3 000 producteurs à ces débats.

Cette phase de consultation paysanne en interne constitue un moment fort pour consolider le poids politique du CNCR à travers la forte implication de sa base. Il élabore une analyse critique de la loi et rédige à partir de ces débats un contre-projet complet de loi d'orientation agricole présenté lors d'un séminaire national de restitution en septembre 2003. Ce fut pour le CNCR une occasion de rendre publique ses analyses et propositions autour de la loi, ce qui le mit en position de force pour négocier le nouveau texte de loi avec le gouvernement après lui avoir transmis son contre-projet.

#### Encadré 7 : Les grands points de désaccords : la place de l'exploitation familiale et le foncier

Le point principal de désaccord a porté sur la place et le rôle de l'agriculture familiale dans les politiques publiques par rapport à l'entrepreneuriat agricole et à l'agrobusiness. Ces divergences se reflétaient dans les chapitres concernant les statuts des exploitations agricoles, la réforme du foncier, et dans l'allocation des ressources publiques (finances publiques, foncier, eau), entre les différentes formes d'agriculture.

Avant même le démarrage des concertations, les interventions du CNCR dans les médias soutenus par les partis politiques y compris la coalition politique au pouvoir, les élus et la société civile ont convaincu le Président de la République par l'intermédiaire de son Premier Ministre de retirer les propositions relatives au foncier. À noter que le CNCR avait engagé depuis début 2000 un processus interne de réflexion sur le foncier en vue de proposer à l'État une réforme.

La question foncière a été en grande partie sortie pour être traitée plus tard. En 2006, une commission nationale de réforme du droit de la terre a été mise en place par la Présidence de la République, et le ministère de l'Agriculture a aussi mis en place un groupe de travail thématique sur le foncier agricole et rural dans le cadre de la mise en œuvre de la Loasp.

*Fongs, Ipar, 2008*

---

#### LA NEGOCIATION (OCTOBRE 2003 A MARS 2004)

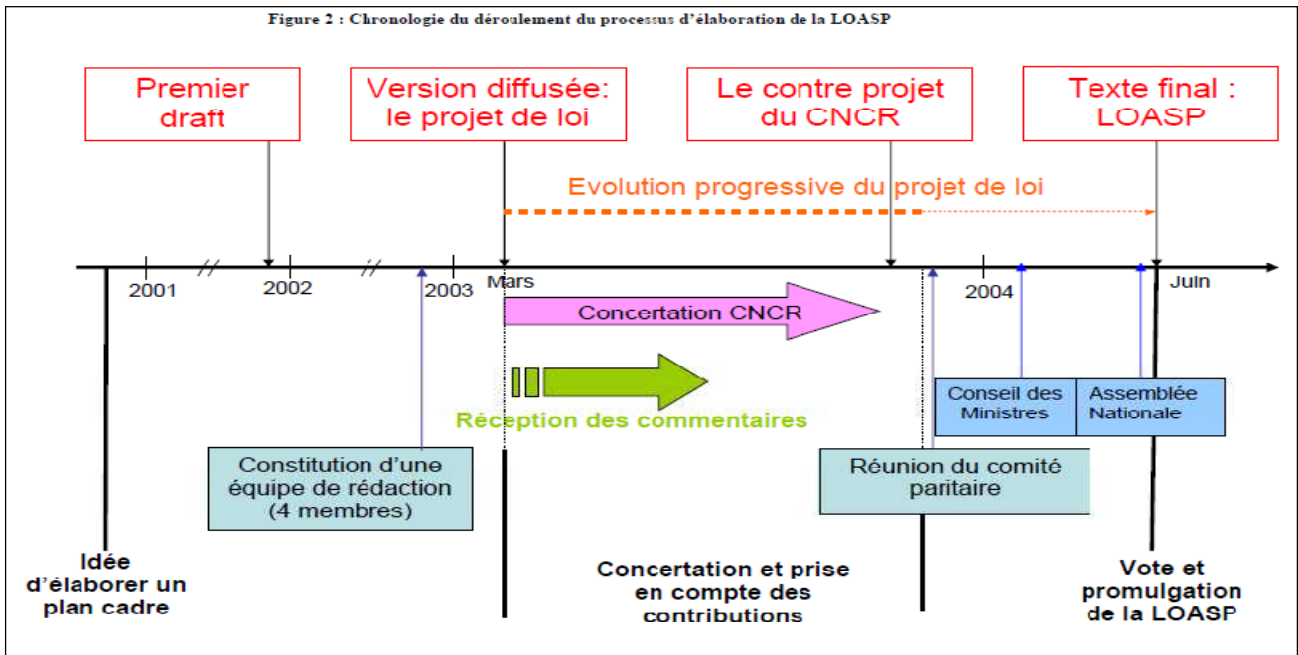
En 2003, le CNCR désigne un négociateur et engage les négociations avec les représentants du ministère pour le compte de l'ensemble des organisations paysannes (3P et Forces paysannes) (voir fiche 1). Ainsi, la finalisation du projet de loi est confiée à un comité national paritaire qui inclut le ministère de l'Agriculture et le CNCR. La négociation proprement dite va aboutir au second projet de loi qui sera ensuite examiné par le gouvernement et le Parlement (octobre 2003 à mars 2004).

---

#### L'ADOPTION DE LA LOI

Adopté par le Conseil des ministres en janvier 2004, le projet de loi a ensuite été discuté au cours d'un « atelier d'information et de sensibilisation » des parlementaires en mars 2004 avant d'être adopté par l'Assemblée nationale le 25 mai 2004 et promulgué par le Président de la République le 4 Juin 2004. Le retrait de la question foncière, la limitation du rôle de l'État dans la régulation des filières et la place accordée aux organisations de producteurs, la reconnaissance de la coexistence de deux formes d'agriculture sont autant de points clés inscrits dans la nouvelle loi. À bien des égards, l'élaboration de la Loasp au Sénégal est exemplaire d'un processus de négociation largement ouvert par les pouvoirs publics aux différents acteurs et dans lequel le CNCR a joué un rôle très important.

## Chronologie de déroulement du processus d'élaboration de la LOASP



Chaboussou A., Ruello M., 2006

## LE ROPPA : UN ACTEUR INCONTOURNABLE DANS LES NEGOCIATIONS SOUS-REGIONALES

Depuis sa création en 2000, le Roppa a mené quelques chantiers importants sur le plan de la négociation à l'UEMOA, à l'OMC et à la Cedeao.

### PREPARER SES POSITIONS, LES FAIRE ENTENDRE ET LES DEFENDRE A L'UEMOA

En juillet 2001, le Roppa a pu mobiliser les contributions financières de plusieurs de ses partenaires (Coopérations suisse et luxembourgeoise, ONG belge et néerlandaise). Avec l'appui de consultants nationaux, il a organisé des concertations paysannes nationales pour préparer les propositions paysannes du Roppa qui seront validées lors de son atelier « Politique agricole commune et exploitations familiales au sein de l'espace UEMOA ». Au moment de l'élaboration de la PAU, il élabore un document intitulé : Note à l'attention du Président de la commission de l'UEMOA.

### INFLUENCER LES NEGOCIATIONS A L'OMC

Le Roppa est très actif sur la scène internationale pour y faire valoir les intérêts de l'exploitation familiale et pour y promouvoir des politiques agricoles et commerciales solidaires, au bénéfice de tous les agriculteurs ouest-africains. Il a co-organisé à Dakar en mai 2003, un séminaire international dont est issue la « déclaration de Dakar » adoptée par des représentants d'organisations paysannes et de producteurs agricoles de plus de 30 pays. Les participants y ont décidé de se concerter et de tenter de coordonner leurs activités concernant les négociations commerciales de l'OMC.

---

## PARTICIPER A L'ELABORATION ET A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ECOWAP

Dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de l'Ecowap, le Roppa a joué un rôle de premier plan (voir fiche 2). Par ailleurs, l'Ecowap constitue le point de convergence pour la mise en œuvre du volet agricole du Nepad (PDDAA) dans la région ouest-africaine. Il est prévu dans ce cadre l'élaboration de programmes régionaux et nationaux d'investissement (Pria/Pnia). Après la définition des priorités au niveau régional à travers le Pria, chaque État a dû préparer l'élaboration des Pnia, en plusieurs étapes et avec l'ensemble des acteurs concernés :

- mise en place du comité de pilotage et du comité technique ;
- revue et analyse des sources de croissance ;
- élaboration et signature du pacte ;
- mise en œuvre par les gouvernements et les partenaires techniques et financiers.

Dans la préparation du Pria, le Roppa a participé à l'élaboration des six axes prioritaires. Il a par ailleurs conduit l'axe 6 (renforcement de capacités et développement) et a participé activement à l'axe 3 (développement durable des exploitations agricoles) (Benkahla A., / Oxfam, 2009). C'est par ailleurs le Roppa qui a signé le pacte régional au nom des OP.

---

### LE ROPPA, UNE CAPACITE D'INFLUENCE QU'ON NE RETROUVE PAS TOUJOURS DANS LES PLATES-FORMES

Le Roppa a réussi à se constituer comme interlocuteur politique légitime de la communauté régionale et internationale sur les politiques agricoles. Il a développé une habileté certaine à débattre de sujets complexes aux enjeux multiples, et s'il est ainsi devenu un acteur politique majeur capable d'interagir avec les élites gouvernementales et internationales. Cependant, ces capacités ne se retrouvent pas forcément dans les différentes plates-formes nationales.

### PRESERVER ET CONSOLIDER LES ACQUIS

Les avancées notées ne doivent pas cacher une réalité, les acquis ne sont pas permanents et des reculs peuvent être observés notamment au niveau des pays. Cela est souvent lié aux changements de politiques, de partis au pouvoir, etc.

---

### LE CNCR, UNE MOINDRE EMPRISE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOASP

Autant le CNCR a pu gérer de façon efficace le processus d'élaboration de la Loasp en tant que tel, autant sa capacité d'influence est aujourd'hui limitée quant au processus d'élaboration des décrets d'application de la Loasp. En effet, sa légitimité comme interlocuteur des pouvoirs publics est remise en cause et ses relations avec les autorités sont difficiles depuis 2000. En effet, le CNCR n'est plus considéré comme un partenaire de premier plan par l'État.

---

### UNE FAIBLE IMPLICATION DES OP DANS L'ELABORATION DES PROGRAMMES NATIONAUX D'INVESTISSEMENT (PNIA)

Au niveau régional, la désignation du Roppa, du réseau des Chambres d'agriculture (Recao) et de la Plate-forme des organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest (Poscao) semble avoir rencontré un large consensus. Cependant, au niveau des pays des difficultés ont été notées dans l'implication des OP. La légitimité de certaines OP a été remise en cause par les autorités publiques, ce fut le cas notamment au Sénégal.

#### Encadré 8 : Une participation mineure des OP et OSC à l'élaboration des plans d'investissement nationaux

La méthodologie d'intervention révèle une limite dans la participation large de toutes les organisations de producteurs agricoles et de la société civile. Les pays se sont fortement appuyés sur l'expertise des ministères techniques (à travers les synthèses des rapports économiques et documents de programmes) et sur des ressources extérieures (notamment pour la modélisation permettant de justifier des choix prioritaires). Les OP et les organisations de la société civile n'ont été associées qu'aux premières phases du processus et sur une période relativement courte ne leur permettant pas toujours de s'organiser au mieux pour participer pleinement au processus. Leur avis aurait pourtant été très utile afin de définir des indicateurs pertinents et des approches adaptées pour analyser les contraintes de leur secteur d'activités.

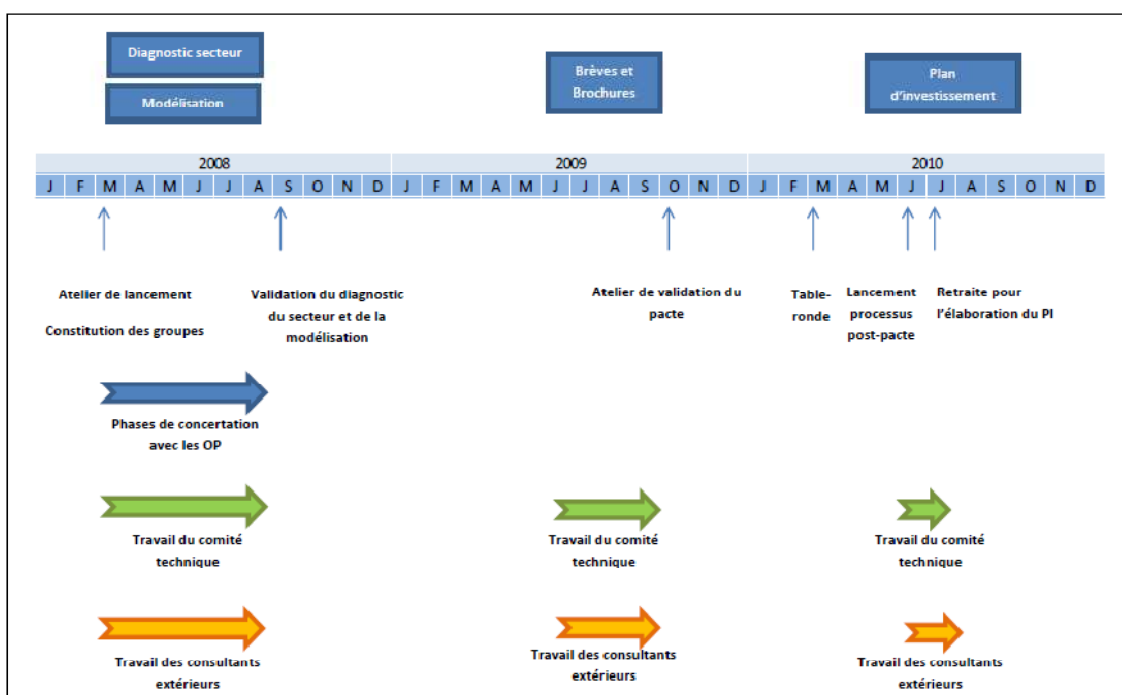
Les plates-formes nationales n'ont donc globalement participé qu'aux étapes de lancement et de validation du plan d'investissement. Les moyens alloués pour l'élaboration des plans d'investissement n'ont concerné que la mise en place des équipes techniques chargées de la modélisation et de l'élaboration du plan. Aucun financement destiné directement aux organisations de producteurs et organisations de la société civile n'a été prévu, afin que le dispositif soit réellement inclusif.

*Benkahla A., Dièye P.N. / Ipar, 2010*

Au Sénégal, en février 2010, les organisations de producteurs et de la société civile n'ont été invitées que la veille de la tenue de l'atelier de validation du plan d'investissement, appelé table ronde nationale sur le financement du Programme national d'investissement agricole (Pnia). Le document du plan d'investissement à valider ne leur a été transmis par courrier électronique que tard dans la soirée, ne leur laissant ainsi que quelques heures pour en prendre connaissance avant le démarrage de l'atelier de validation.

Les plates-formes d'organisations de producteurs et de la société civile ont demandé à ce qu'un vote soit organisé afin de désigner les organisations chargées de les représenter. Cette requête n'a pas été entendue et ce sont l'Association des femmes de l'Afrique de l'Ouest (Afao) pour la société civile (en raison de son implication dans le DSRP et de son travail de sensibilisation sur le Nepad) et le syndicat Synaep-Japando (tout récemment créé par l'État et ne disposant alors pas encore de statuts officiels) pour les organisations de producteurs, qui ont été désignées par le gouvernement. Ceci a amené le CNCR à boycotter la cérémonie de signature lors de la table ronde nationale sur Pnia et à organiser une conférence de presse (voir la Revue de presse suite au boycott par le CNCR de la cérémonie de signature du pacte sur le PNIA : <http://www.inter-reseaux.org/ressources-thematiques/article/revue-de-presse-suite-au-boycott>).

#### Représentation schématique du processus d'élaboration du plan d'investissement du Sénégal et des phases ayant associé les OP et OSC



*Benkahla A., Dièye P.N. / Ipar, 2010*



## CONCLUSION

La négociation n'est pas évidente pour les OP, que ce soit au niveau national ou aux niveaux sous-régional et international. C'est même un véritable « parcours du combattant ». Les stratégies doivent être développées, des compétences acquises, des alliances construites et les acquis ne sont jamais définitifs.

Cependant, au fil des années on peut dire que les OP ont développé un savoir-faire qui leur a permis de conquérir des espaces dans les cadres de négociations. Elles sont aujourd'hui reconnues par les acteurs du développement aussi bien les autorités nationales que les institutions internationales. Même si ces avancées sont plus solides au niveau de la sous-région, il n'en demeure pas moins qu'elles sont réelles au Sénégal, malgré une période difficile depuis l'année 2000 avec l'avènement d'un régime paradoxalement libéral et interventionniste qui a abandonné les mécanismes de concertation instaurés entre le régime précédent et les OP.

La persévérance, la valorisation des ressources internes et externes et surtout l'acquisition de compétences par la formation semblent être des clés permettant de garantir une présence active des OP dans les cadres de négociations, par une forte implication ou par une capacité de contestation. Dans un cas comme dans l'autre, l'élément clé reste la capacité d'analyse, de proposition, de contre-proposition et surtout d'argumentation dans le sens de la défense des exploitations familiales et d'une certaine vision de l'agriculture africaine à promouvoir.

Il reste cependant indéniable que la négociation de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques agricoles repose sur des compromis négociés entre les différents acteurs, publics et privés et que les OP continueront à jouer un rôle devenu incontournable.

## BIBLIOGRAPHIE ET LIENS UTILES

### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ➔ Benkahla A., Dièye P.N., « *Analyse des plans d'investissements agricoles : les cas du Sénégal, du Mali et de la Cedeao* », 2010, Initiative Prospective Agricole et Rurale.
- ➔ Benkahla A., « *Les Organisations de producteurs dans le processus de construction de l'Ecowap. Quelle place dans la concertation ? Quel rôle pour les OP? Quelles propositions ?* », Oxfam International, 2009, 12 p.
- ➔ Roppa, « *Pour des politiques agricoles en faveur de l'exploitation familiale et des règles commerciales solidaires* », NEPAD - Cycle de Doha (OMC), Propositions paysannes de l'Afrique de l'Ouest, Août 2003, 12 p.
- ➔ Cedeao, « *La politique agricole régionale (Ecowap) et l'Offensive pour la production / Séquence opérationnelle : État d'avancement de la mise en œuvre de l'Ecowap et de l'Offensive régionale pour la production alimentaire et contre la faim* », Note introductive soumise par la Commission de la Cedeao, Réunion de Paris, 9 décembre 2008, 18 p.
- ➔ Chaboussou A., Ruello M., « *Étude d'un processus de concertation pour l'élaboration d'une politique publique : le cas de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (Loasp) sénégalaise* », Cirad, Paris, 2006, 52 p.
- ➔ Cissokho, Mamadou, « *Dieu n'est pas un paysan* », Grad / Présence Africaine, Paris, 2009, 296 p.
- ➔ Diagne Daouda, « *Organisations paysannes et politiques agricoles : Une implication nationale et sous-régionale : Exemple du Sénégal et de la zone UEMOA* », Agri-doc, janvier 2002, 4 p.
- ➔ Fongs, Ipar, « *Le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la Loasp* », 2008, 15 p.
- ➔ Gret, « *Agriculture et OMC en Afrique : comprendre pour agir* », Ouvrage collectif sous la coordination de Marie-Christine Lebret et Arlène Alpha, 2007.
- ➔ Balié J. –Fouilleux E., « *A propos de politiques agricoles communes... Une approche comparée des enjeux et processus de régionalisation des politiques agricoles en Europe et en Afrique* », Communication au 4ème colloque de la Section d'Etudes Internationales de l'AFSP sur « Les politiques publiques internationales », Paris, 21-22 avril 2005, 28 p.
- ➔ Mercoiret Marie-Rose, « *Les Organisations paysannes et les politiques agricoles* », Afrique contemporaine, 2006/1 (no 217), p.135-157.
- ➔ CNCR, « *Termes de références : Atelier National d'information et de Formation de leaders paysans sur le processus d'intégration régional, les politiques agricoles (PAU, Ecowap) et les négociations commerciales* » Mai 2007, 7 p.
- ➔ Pesche Denis, 2009. « *Construction du mouvement paysan et élaboration des politiques agricoles en Afrique subsaharienne : le cas du Sénégal* », Politique africaine, (114) : 139-155
- ➔ Roppa (2001), « *Note à l'attention du Président de la commission de l'Uémoa. Conclusions de l'atelier régional sur la politique agricole de l'UEMOA* », Ouagadougou, 2-4 octobre 2001, 5 p.
- ➔ Sen Ingénierie Consult, « *Rapport provisoire de la mission d'évaluation finale du projet PACD* », 2010, Daps/PACD, 60 p.

### SITES UTILES

Le CNCR : [www.cncr.org](http://www.cncr.org)

La Fongs : [www.fongs.sn](http://www.fongs.sn)

Le Roppa : [www.roppa.info](http://www.roppa.info)

L'Uemoa: <http://www.uemoa.int/index.htm>

La Cedeao : <http://www.ecowas.int/index5.php?lang=fr>

Inter-réseaux Développement rural : <http://www.inter-reseaux.org/>